

Réunion du Conseil Communal du 30/06/2008

Rapport officiel et en résumé

1. Informations, divers et questions émanant des conseillers communaux

Le conseil communal entend les communications d'usage de Monsieur le bourgmestre et les questions émanant des conseillers communaux et prend connaissance des statuts de American Football Fédération Luxembourg, association sans but lucratif, avec siège à L-8325 Capellen, 9 rue de la Gare.

2. Allocation d'un subside unique aux enfants participant en 2008 à des activités scolaires ou parascolaires organisées par la commune de Mamer

Le conseil communal décide avec neuf voix et trois abstentions :

Article 1^{er}

A chaque enfant âgé entre 3 et 15 ans révolus avant le 1er janvier 2009 participant au cours de l'année 2008 à une des activités mentionnées sub article 2., il est accordé un subside unique d'un montant de 25,00€ à faire valoir sur les frais d'inscription à ces activités ;

Article 2

Ce subside est alloué exclusivement pour les frais d'inscription aux activités scolaires et parascolaires suivantes organisées par la commune de Mamer:

- cours dispensés par l'école de musique Mamer ;
- après-midi récréatifs ;
- fun-week ;
- cours de natation.

Article 3

Le subside est alloué sur présentation d'un formulaire de demande, mis à disposition par l'administration communale, dûment signé par le représentant légal de l'enfant et mentionnant l'activité pour laquelle le subside est sollicité.

Cette demande est à remettre à l'administration communale pour le 31 janvier 2009 au plus tard.

3. Projet d'aménagement particulier portant sur des fonds sis à Mamer, commune de Mamer, au lieu-dit « beim Bambësch », présenté par le collège des bourgmestre et échevins pour le compte de la société Philippi s.à r.l. – vote provisoire conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19/07/2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Le conseil communal avec onze voix et deux abstentions approuve provisoirement la partie écrite datée au 21/12/2007 comprenant 13 pages et établie par Milestone Consulting Engineers s.à r.l. avec siège social à L-1319 Luxembourg, 155 rue Cents, et, sous réserve du respect des modifications graphiques retenues, approuve provisoirement la partie graphique matérialisée par le plan n° 0612-V-A00/203 à l'échelle 1 :500, intitulé « Plan d'Aménagement Particulier (PAP) », dessiné le 21/12/2007 par Milestone Consulting Engineers s.à r.l. avec siège social à L-1319 Luxembourg, 155 rue Cents, et constate que le projet d'aménagement communal couvre des parcelles inscrites au cadastre de la commune de Mamer, section B de Mamer-Sud, sur une superficie de 541,77 ares.

4. Aménagement et équipement d'une maison des jeunes dans l'école Henri Trauffer à Mamer :

a) Présentation de l'avant-projet par un représentant du bureau Atelier d'Architecture et de Design Jim Clemes s.a.

Le conseil communal, entend l'architecte Jim Clemes présenter l'avant-projet pour l'aménagement et équipement d'une maison des jeunes dans l'école Henri Trauffer à Mamer.

b) Approbation des avant-projet et devis au montant de 1.771.000,00 € T.T.C.

Le conseil communal avec douze voix et une abstention approuve les avant-projet et devis au montant de 1.771.000,00 € T.T.C. pour l'aménagement et l'équipement d'une maison des jeunes dans l'école Henri Trauffer à Mamer.

5. Construction d'une nouvelle morgue au cimetière de Mamer :

a) Présentation de l'avant-projet par un représentant du bureau Wagener & Cotza Architectes

Le conseil communal, entend l'architecte Cotza présenter l'avant-projet pour la construction d'une nouvelle morgue au cimetière de Mamer.

b) Approbation des avant-projet et devis au montant de 1.516.000,00 € T.T.C.

Le conseil communal avec onze contre une voix et une abstention approuve les avant-projet et devis au montant de 1.516.000,00 € T.T.C. pour la construction d'une nouvelle morgue au cimetière de Mamer.

Le bourgmestre lève la séance, les points suivants de l'ordre du jour étant à traiter lors de la réunion du conseil communal du 11/07/2008 :

6. Approbation des projet et devis définitifs au montant de 690.000,00 € T.T.C. pour le remplacement de la canalisation dans la route de Capellen et la rue de l'Ecole à Holzem
7. Approbation des projet et devis définitifs au montant de 1.320.000,00 € T.T.C. pour la pose de conduites de gaz dans diverses rues à Holzem (phase 2)
8. Approbation des projet et devis définitifs au montant de 2.025.000,00 € T.T.C. pour la construction d'un bassin d'orage et la pose de conduites d'adduction à Holzem
9. Approbation des projet et devis définitifs au montant de 860.000,00 € T.T.C. pour la pose de conduites de gaz dans le Roudewee et le Kitchenerwee à Mamer
10. Approbation des projet et devis définitifs au montant de 1.430.000,00 € T.T.C. pour la pose de conduites d'eau et de conduites de gaz dans la route de Kehlen à Mamer
11. Désignation d'un délégué représentant la commune de Mamer au sein du comité du Syndicat Intercommunal de Dépollution des Eaux Résiduaires de l'Ouest (SIDERO)
12. Adhésion de la commune de Roeser au Syndicat Intercommunal de l'Ouest pour la Conservation de la Nature (SICONA).
13. Allocation de subsides extraordinaires :
 - a) 500,00 € à l'a.s.b.l. Mamer Wiselen à l'occasion de la célébration du 30^{ème} anniversaire ;
 - b) 1.000,00 € à l'a.s.b.l. FC Mamer 32 pour avoir remporté le titre de Champion National 2008 avec l'équipe dames seniors.
14. Avis en matière d'indigénat (séance secrète).